

« L'économie des conventions » : l'exemple du chômage



Robert SALAIS

Chercheur émérite - Laboratoire de recherches CNRS
« Institutions et dynamiques historiques de l'économie »
École normale supérieure de Cachan.

Dans tous les pays, ce qui doit être considéré (et mesuré) comme étant en emploi ou sans emploi est le produit de conventions sociales. Ces conventions sur l'emploi et l'inemploi se trouvent dans les statistiques publiques (enquêtes, recensements, données administratives, leurs catégories, questionnaires et leurs méthodologies), mais aussi dans une série de technologies sociales de connaissance. Parmi celles-ci, nous devons inclure non seulement les statistiques publiques, mais toutes les formes de comptabilité publique et privée, les lois pour leurs objectifs instrumentaux, les techniques d'organisation et de management, les modèles pour structurer et préparer la décision (par exemple, pour des objectifs d'investissement, pour évaluer des choix ou pour la dépense publique) et, « last but not least », la création des bases de données informationnelles qui, dans les organismes de protection sociale, déterminent qui a droit à quelle assistance.

Un processus de construction

Tout d'abord, il est essentiel de comprendre que ce ne sont pas là de simples outils techniques. Ces outils ne font pas qu'enregistrer une réalité sociale préexistante : ils « informent » aussi cette réalité, ils influencent la manière dont les gens la conçoivent et agissent sur elle, et à l'intérieur d'elle. La description de l'état social des affaires, par exemple, d'une personne ou d'un groupe de personnes en termes de chômage ou de pauvreté n'est jamais une simple description factuelle. C'est un processus de construction, qui crée une approbation pour une certaine manière de décrire les choses. Quand cette description est universellement acceptée, elle est légitimée et devient acceptée communément comme un fait. En d'autres termes, elle devient connaissance commune, qui n'est plus remise en question. Par conséquent, cette description contient aussi une évaluation. N'importe quel cadre descriptif, dès lors qu'il devient public, dès lors que les conventions correspondantes soutiennent et guident le fonctionnement quotidien de la vie sociale, « informe » comment chaque individu devrait interpréter chaque situation donnée, et les revendications et droits qui en découlent. Cela « informe » aussi, et guide les institutions sociales et du marché du travail. Cela permet aux individus et aux acteurs de se coordonner dans les sphères économique et sociale du fait qu'ils attribuent la même signification aux faits auxquels ils ont affaire. De ce point de départ analytique, il s'ensuit que ce qui est réputé « social » pourrait aussi être considéré comme une invention conjointe des statistiques, du droit, des politiques publiques, des technologies du management et des

sciences sociales, qui interagissent constamment en faisant partie du processus historique. Mais cette invention conjointe ne s'établit qu'à condition de créer un arrière-plan cognitif de conventions qui contribuent à une machinerie d'objets techniques, de règles, d'organisations qui les rendent dans une certaine mesure invisibles. En termes méthodologiques, il faut mettre au premier plan ce qui se déroule en coulisses, parce que c'est ce qui fournit le décor de la pièce. C'est précisément ce que l'économie des conventions entreprend de faire.

L'invention du chômage

Le chômage est un exemple éclairant, parce qu'il n'a pas toujours existé comme une catégorie soutenue par des conventions. Bien sûr, il y a toujours eu, dans toutes les sociétés à n'importe quelle époque, des périodes pendant lesquelles des gens ne travaillaient pas pour des raisons variées (manque de travail, morte-saison, incapacités, etc.). Mais ces périodes n'étaient pas considérées comme « du chômage » au sens moderne, c'est-à-dire comme des périodes méritant une forme d'aide par la communauté, et, de plus en plus, comme des périodes porteuses de revendications individuelles et collectives pour le plein emploi. Dans les pays pour lesquels on dispose de travaux de recherche, l'invention du chômage comme catégorie sociale s'est produite approximativement à la même époque, vers le début du XX^e siècle, entre 1875 et la première guerre mondiale. Jusqu'à après la deuxième guerre mondiale, l'émergence de la conception moderne du chômage a été un processus historique long et complexe, qui a traversé des périodes de conflit violent, a impliqué des changements matériels et organisationnels dans les entreprises, une transformation du travail, et des changements radicaux dans les interventions de l'État, et dans les attentes individuelles par rapport à celui-ci. Le processus de catégorisation a mobilisé plusieurs outils de mesure, d'abstraction et d'évaluation. Il a conduit au développement de nouvelles parties du droit du travail, à la création d'institutions utilisant des critères pour définir qui est chômeur.

Par ailleurs, il a connu des caractéristiques nationales spécifiques : en France, les statistiques publiques et la codification légale des fluctuations de l'emploi (le partage des responsabilités dans la relation de travail et, plus particulièrement, lorsque cette relation est rompue ou vient à son terme) ; en Allemagne, le développement d'une protection sociale dans des communautés locales ou professionnelles, et la construction problématique d'une unité politique allemande dans le même temps (sujets qui ont rapport avec l'identité au travail et le concept de « communauté de travail » développé pendant la période de la République de Weimar) ; au Royaume-Uni, la lutte pour le contrôle du marché du travail entre les syndicats et les réformateurs sociaux (qui appelaient de leurs vœux une rationalisation morale du marché du travail consistant à créer et à sélectionner des « travailleurs permanents » et à construire un marché du travail cherchant à contourner les syndicats).

Chômage et organisation du travail

Dans l'entre-deux guerres et après la deuxième guerre mondiale, les changements cognitifs et matériels du marché du travail et du management de la force de travail ont ouvert la voie, et ultérieurement posé des fondations solides pour la croissance économique en Europe et pour le développement d'une industrie moderne, à grande échelle (Taylorisme, standardisation, production de masse, niveaux de salaires reposant sur des classifications abstraites des emplois), au moins jusqu'aux années 70. L'histoire montre aussi que, en termes de sciences sociales ou d'institutions, des constellations différentes émergent dans les différents pays. Même aujourd'hui, les conventions concernant l'emploi et le chômage, et les catégories statistiques et sociales correspondantes portent encore la marque des idiosyncrasies nationales. Les principales caractéristiques de l'émergence de la catégorie « chômage » sont bien documentées dans la littérature disponible (encadré). Pour que les périodes de non-travail émergent (et plus généralement pour que n'importe quelle catégorie « sociale » émerge), et soient le lieu

d'institutions et de politiques publiques, les activités de travail doivent être séparées des travailleurs qui les exécutent.

Pour en savoir plus sur la construction de la catégorie « chômage » :

Depuis 1985, une série d'articles et d'ouvrages, classés ci-dessous par ordre chronologique, abordent ce sujet sous l'angle de l'économie des conventions.

- Phillips G. et Whiteside N. (1985), *Casual Labour. The Unemployment Question in the Port Transport Industry 1880–1970*, Oxford, Oxford University Press.
- Keyssar A. (1986), *Out of Work. The First Century of Unemployment in Massachusetts*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.
- Salais R., Baverez N. et Reynaud B. (1986 ; deuxième édition 1999), *L'invention du chômage*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Piore M. (1987), *Historical Perspectives and the Interpretation of Unemployment*, *Journal of Economic Literature*, vol. XXV, December, p. 1834-1850.
- Malcolm Mansfield, Robert Salais and Noel Whiteside (eds.), *Aux sources du chômage 1880–1914. Une comparaison interdisciplinaire entre la France et la Grande-Bretagne*, Paris, Belin, 1994
- Topalov C. (1994), *Naissance du chômeur 1880–1910*, Paris, Albin-Michel.
- Zimmermann B. (2006), *Arbeitslosigkeit in Deutschland. Zur Entstehung einer Sozialen Kategorie*, Frankfurt on Main, Campus [traduction en allemand de *La constitution du chômage en Allemagne. Entre professions et territoires*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2001]
- Latsis J. (2006), *Convention and Intersubjectivity: New Developments in French Economics*, *Journal of Social Behaviour*, 36 (3), p. 255-277.
- Salais R. (2007), *Europe and the deconstruction of the category unemployment*, *Archiv für Sozialgeschichte*, 47, p. 371-401.
- Whiteside N. (2007), *Unemployment Revisited in Comparative Perspective*, *International Review of Social History*, 52 (1), p. 35–56.

Historiquement, cela a été l'objectif du processus de rationalisation dans les grandes entreprises. Les systèmes « Taylor » ou « Bedaux » d'organisation scientifique, par exemple, consistent en un ensemble d'instruments cognitifs. Ils ont introduit un management du temps de travail collectif qui le découpe en postes précisément définis et qui le standardise en tâches élémentaires et abstraites. Un tel processus a changé en profondeur les conventions sur le travail et le chômage. En cas de difficulté de marché, il est devenu possible pour l'entreprise de définir et de localiser (et de légitimer) la quantité de travail à expulser de l'organisation. Comme l'explique un des nombreux manuels publié dans les années 1920, « la prévision » devrait remplacer le vieux modèle de management caractérisé par « l'instabilité du rythme de production » laissé « aux circonstances et au bon-vouloir des travailleurs ». Le management rationnel nécessite des données précises et pertinentes. Là se trouve la connexion avec les questions de quantification. Une telle possibilité de standardiser et de prévoir le travail nécessaire apparaît historiquement comme un des pré-requis pour l'émergence de la catégorie sociale « chômage ». Un autre pré-requis est le développement de procédures sociales d'enregistrement (les agences de placement, ou de protection sociale, d'aujourd'hui) grâce auxquelles les personnes expulsées de leur précédent travail peuvent s'enregistrer pour obtenir du soutien (en échange d'un contrôle social). De cette manière, le chômage devient socialement visible sous forme de personnes identifiables. Un tel processus a eu lieu dans tous les pays étudiés, mais selon des schémas

différents. L'Allemagne et le Royaume-Uni ont créé des systèmes d'assurance contre le chômage (ou ont étendu des systèmes existants d'assurance face aux aléas du travail). D'autres, comme la France ont eu de simples « fonds de chômage » ; ouverts localement à la discrétion de branches d'activité, de syndicats, de municipalités, ces fonds étaient plus ou moins subventionnés par l'Etat. Quelques pays, comme l'Allemagne, ont eu les deux systèmes. Une autre caractéristique qui s'est révélée difficile à mettre en place a été la différenciation sociale du « non-travail » en différentes catégories : maladie, vieillesse, handicap, etc. Les frontières conventionnelles entre l'emploi, le chômage et les autres catégories de non-emploi ont pris beaucoup de temps pour être bien établies et bien comprises dans les pratiques quotidiennes des gens, des entreprises, et aussi des institutions. Par exemple, en France, cela n'est arrivé qu'au cours des années 1950 dans la création de la « Sécurité sociale ». Ces frontières sont en train de se brouiller, en partie du fait de la pression de l'Europe pour réformer l'État social. Mais ceci est une autre histoire.